

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 1er octobre 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, premier octobre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Date de la convocation : 26/09/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, BOURGEOIS-ROMAIN Florent.

Secrétaire : MOLLIER Christelle

Délibération 2025-10D08 – Frais scolaires – participation de la commune de Cohennoz

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Cohennoz participe aux frais de fonctionnement de l'école de la Petite Ourse, de la cantine scolaire ainsi que de l'accueil périscolaire.

Il rappelle également qu'un service périscolaire a été mis en place le matin, de 7h45 à 8h30, depuis la rentrée scolaire 2025/2026.

Vu la délibération de la ville d'Ugine n°05 – DE.2025-064 du 16 juin 2025 concernant la révision des tarifs de la Cuisine Centrale à compter du 1er septembre 2025.

Vu la délibération 2025-08D12 du 19 août 2025 approuvant la mise en place d'un service de périscolaire le matin.

Considérant l'augmentation du coût des repas et la mise en place d'un service de périscolaire le matin, Monsieur le Maire propose de réviser la participation de la commune de Cohennoz.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Fixe la participation de la commune de Cohennoz à compter de la rentrée 2025/2026, comme suit :
 - 10 € / repas par enfant domicilié à Cohennoz
 - 3 € / accueil périscolaire du matin par enfant domicilié à Cohennoz
 - 6 € / accueil périscolaire du soir par enfant domicilié à Cohennoz
- Dit que ces tarifs seront actualisés chaque année suivant l'évolution de l'indice du coût de la vie.

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit, ont signé le registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

